

[Affectation des personnels de direction dans les établissements Rep+, les Erea et ERPD](#) [1]

Personnels de direction - Mobilité 2020

Note de service n° 2019-126 du 9 septembre 2019

Bulletin officiel de l'Éducation nationale - N° 34 du 19 septembre 2019

Des modalités spécifiques de recrutement dans les établissements Rep+, les Erea et ERPD sont mentionnées dans le chapitre III. L'affectation des personnels de direction dans les collèges Rep+, les Erea et les ERPD donne lieu à un recrutement sur profil, distinct du mouvement général, selon des modalités et un calendrier spécifiques.

[Consulter la note de service \(Bulletin officiel de l'Éducation nationale\)](#) [2]

Liens

[1] <https://inshea.fr/fr/content/affectation-des-personnels-de-direction-dans-les-%C3%A9tablissements-rep-les-ere-a-et-erpd>

[2] https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=144965